

1SAPAT - Guide de recherche de stage – 2026 - 2027

Vous êtes en 1^{ère} BAC PRO Services Aux Personnes et Animation dans les Territoires.
Vous allez réaliser 3 périodes de formation en milieu professionnel cette année (PFMP)

- PFMP **Services Aux Personnes** : du **lundi 02 Novembre au vendredi 13 novembre 2026**
- PFMP **Animations dans les Territoires** : du **lundi 22 Mars au vendredi 16 avril 2027**
- PFMP **Services Aux Personnes** : du **lundi 07 juin au vendredi 18 juin 2027**

Les objectifs des PFMP sont :

- Être capable de **s'adapter à une situation réelle** dans le milieu professionnel
- Mettre **en œuvre vos connaissances, vos compétences**, vos qualités personnelles et en acquérir de nouvelles
- Savoir situer la structure dans son environnement socio-économique et culturel.

Vous devrez **effectuer trois périodes de formation en milieu professionnel** :

- Dans une structure de **Services Aux Personnes (SAP) : 2 semaines**

Petite enfance : crèche, crèche parentale, micro-crèche, mini-crèche, multi-accueil, école maternelle, halte-garderie ...

Personnes fragiles : ADMR, ADPAH, EHPAD, résidence autonomie, maison de retraite, IME, hôpitaux, cliniques, accueil de jour...

- Dans une structure de **Services et Animations dans les Territoires (SAT) : 4 semaines**

Maison de quartier, MJC, centre aéré, mairie, association, foyer logement, accueil de maison de retraite, gîtes, fermes auberges, camping, office du tourisme, communauté de communes, centre d'animation patrimoniale...

- Dans une structure de **Services Aux Personnes (SAP) : 2 semaines**

Petite enfance : crèche, crèche parentale, micro-crèche, mini-crèche, multi-accueil, école maternelle, halte-garderie ...

Personnes fragiles : ADMR, ADPAH, EHPAD, résidence autonomie, maison de retraite,

Ou Possibilité de faire un stage à l'étranger : 3 semaines

Les documents de suivi :

Une **convention de stage** comprenant une annexe pédagogique, une grille horaire et une attestation de présence.

Ce document sera à faire remplir et signer par le maître de stage, le responsable légal de l'élève, par l'enseignant référent et le chef d'établissement.

Le professeur référent validera le document s'il est conforme et complètement renseigné (numéro SIRET, police d'assurance, nombre d'heures légales...).

Une grille d'évaluation et une attestation de présence seront complétées par le maître de stage à l'occasion de la visite de stage par l'enseignant référent.

Préconisation pour la durée de la formation en milieu professionnel :

35 h / sem. sur 5 jours consécutifs

Les deux publics doivent être vus entre l'année de 2^{nde} et l'année de 1^{ère} bac pro SAPAT :

Petite enfance et personnes âgées/ fragiles/ porteuses de handicaps